



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/AC.1/2005/23
14 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et
du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses
(Berne, 7-11 mars 2005)

**NOUVELLES PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS
AUX RÈGLEMENTS RID/ADR/ADN**

Intervalle de 15 ans entre deux contrôles périodiques

**Communication de l'Association européenne
des gaz de pétrole liquéfiés (AEGPL)***

Proposition

Résumé: Il est proposé de modifier le texte de la disposition spéciale v de l'actuelle instruction d'emballage P200 relative à la possibilité, pour les bouteilles en acier utilisées pour le transport du GPL, de porter à 15 ans l'intervalle entre deux contrôles périodiques.

Justification

1. La pratique qui consiste à procéder aux contrôles périodiques des bouteilles GPL une fois tous les 15 ans est déjà bien établie dans de nombreux pays européens et donne des résultats satisfaisants sur le plan de la sécurité (voir annexe).

* Document diffusé par l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI) sous la cote OCTI/RID/GT-III/2005/23.

2. La norme EN1440 est la norme européenne, déjà citée dans l'ADR, qui fixe les prescriptions applicables en matière de contrôle périodique des bouteilles GPL en acier. Pour profiter de la possibilité de porter à 15 ans l'intervalle entre deux contrôles périodiques, il convient de veiller au respect des critères suivants:

- a) Les bouteilles GPL doivent être conçues conformément à la norme EN1442 (qui est déjà prise en compte dans l'ADR) ou un équivalent;
- b) Les bouteilles doivent être équipées d'un système de protection externe contre la corrosion dûment entretenu;
- c) Les bouteilles doivent être remplies conformément à la norme EN1439 (qui est déjà prise en compte dans l'ADR) ou un équivalent;
- d) Les bouteilles doivent être remplies d'un gaz de pétrole liquéfié d'une qualité répondant à des prescriptions techniques ou à une norme, de manière qu'il ne se produise aucune corrosion interne;
- e) Les bouteilles GPL doivent être contrôlées par un des organismes de commercialisation de GPL chargés de leur distribution, de leur remplissage et de leur entretien.

Lorsque **tous** les critères ci-dessus sont remplis, il peut être appliqué un intervalle de 15 ans.

Lorsque l'un **au moins** des critères c) à e) n'est pas rempli, il convient d'appliquer un intervalle de 10 ans.

3. Compte tenu de ces considérations, il conviendrait de modifier l'actuelle disposition spéciale v de l'instruction d'emballage P200 pour tenir compte de la pratique en vigueur.

Proposition

Modifier le point 10) v comme suit:

«L'intervalle entre les contrôles périodiques des bouteilles en acier peut être porté à 15 ans pour les bouteilles destinées uniquement au transport des matières des numéros ONU 1011, 1965, 1075 et 1978, à condition que les prescriptions de la norme EN1440: 1996 "Bouteilles en acier soudé transportables et rechargeables pour gaz de pétrole liquéfié (GPL) – Requalification périodique" relatives à la périodicité de contrôle de 15 ans soient intégralement respectées.»

Implications en matière de sécurité: Aucune.

Annex (ENGLISH ONLY)

LPG CYLINDERS REQUALIFICATION WITHIN EU/CEN COUNTRIES							
COUNTRY	15 years acceptance/date	Comments	Type of tests				Authority requests
			Ext. Insp.	Int. Insp.	Pres. test	Others	
AUSTRIA	Yes		Yes		Yes		Quality management system + accordance to EN 1439 and 1440
SWITZERLAND	Yes/1997		Yes		Yes		Accordance to EN 1440. Yearly audit.
GERMANY	Yes	Cylinders manufactured from 1969. Under expertise for oldest cylinders.	Yes	Yes	Yes		Product and operation management system requested
BELGIUM	Yes		Yes	No	Yes	Pneumatic pressure test allowed	Accordance to EN 1439 and 1440. Periodical audit by qualified body. Date of the next requalification on the cylinder
FRANCE	Yes/1984	Cylinders manufactured after about 1960-1965. 5 years interval for older cylinders	Yes	No	Yes	Periodical burst tests on samples. Pneumatic test on camping cylinders	Possibility of self assessment Quality management system + periodical audit
SPAIN	Waiting for a response of the authority						
PORTUGAL	Yes	From date of manufacture for "ε" cylinders. From last requalification date for others.	Yes	No	Yes		
UNITED KINGDOM	Yes		Yes	Yes	Yes/No	Pressure test according to company	Accordance to EN 1440 practices
IRELAND	Yes		Yes	Yes	No		None. Professional code of practice in accordance with EN 1440. New or refurbished valve.

LPG CYLINDERS REQUALIFICATION WITHIN EU/CEN COUNTRIES							
COUNTRY	15 years acceptance/date	Comments	Type of tests				Authority requests
			Ext. Insp.	Int. Insp.	Pres. test	Others	
ITALY	Possible, but not applied	10 years interval applied	Yes	No	Yes		Accordance to EN 1440 ?
DENMARK	Possible, but not applied	10 years interval applied. 5 years interval for cylinders manufactured before 1956	Yes	Yes	Yes		Accordance to EU directive 1999/36: Approved quality management system in accordance to 1999/36/EEC or EN 45004. Accordance to EN 1440.
FINLAND	Yes		Yes	Yes	Yes	Not more than 5 % loss in weight	Accordance to EN 1440. New valve to be fitted.
SWEDEN	Yes		Yes	Yes	Yes	Not more than 5 % loss in weight	Accordance to EN 1440. New valve to be fitted.
